

ramier

Nom : **Craulier**

Prénoms : *Marcel Esthère* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **958**

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le *28* ^{de} *juin* *1887*, à *Boucé* canton *Boucé*
 d' *Escouhé*, département de *l'Orne*, résidant
 à *Goulet*, canton d' *Escouhé*, département
 de *l'Orne*, profession de *Maçon*
 fils de *Pierre Victor* et de *Genevieve Louise*, domiciliés
 à " canton d' " département d' "

N° *45* de tirage dans le canton d' "

SIGNALLEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *blonds*,
 yeux *bleus*, front *ordinaire*,
 nez *ordinaire*, bouche *moquée*,
 menton *ronde*, visage *ovale*.
 Taille : 1 m. *73* cent. Taille rectifiée : 1 m. *72* cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : { générale (1). *3*
 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)

Compris dans la *5* partie de la liste du recrutement cantonal en *1908*.
 Compris dans la *1* partie de la liste du recrutement cantonal en *1909*.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

INCORPORE AU 103^e REGIMENT d'Infanterie.
 LE 6 octobre 1909. Arrivé au corps le dit jour.
 Soldat de 1^{re} classe 20 septembre 1911.
 Envoi dans la disponibilité le 24 septembre 1911. Certificat de bonne
 conduite: Accordé.

Dans l'armée active...
 Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. } *103^e Regt d'Infanterie*
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. } **RÉGIMENT D'INFANTERIE**
D'ALGENTAN-PARIS
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou R. renoncé.
<i>5 Mars 1911</i>	<i>La Sarte de Saucé</i>	<i>Orléans</i>	<i>R</i>
	<i>sur Les Vallées</i>		

Rappels à l'activité le 6 Août 1914 par décret du 2 août 1914
 TUE A L'ENNEMI le 25 Août 1914 sur le combat de Spincourt
 et Billy (Musas.)
 CAMPAGNE Contre l'Allemagne du 6 Août au 25 Août 1914.

Noméro au contrôle spécial du recrutement. *703*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' *104^e Régiment d'Infanterie*
 du *20 Juin* au *12 Juillet* 1912
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l' _____
 du _____ au _____
 Passé dans l'armée territoriale le _____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 A accompli une période d'exercices dans l' _____
 du _____ au _____
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
 Libéré du service militaire le _____

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine.* (Art. 4 de la loi.)